Fonds Publics et Territoires

Axe Jeunesse ANNEE 2024

Appui aux démarches innovantes



CAF DU PAS-DE-CALAISService Action Sociale

Sandrine CRIQUELION
Conseillère Thématique Jeunesse

	INNOVATION SOCIALE			
OBJECTIFS	 → Soutenir la mise en œuvre et le développement de projets répondant à un besoin identifié et pour lequel aucune réponse institutionnelle n'existe → Développer les dynamiques collectives pour faire émerger les idées nouvelles 			
THEMATIQUES DES ACTIONS	 Priorités de la COG: Développement durable Liens intergénérationnels Qualité d'accueil et pédagogies innovantes Démarches favorisant l'accès aux droits Inclusion numérique des publics Il est à noter que les projets financés dans le cadre de l'axe innovation, ne peuvent être financés dans le cadre des autres axes du Fpt. 			
CRITERES D'ELIGIBILITE CUMULATIFS	 → Démontrer le caractère innovant en apportant une réponse pertinente et adaptée au contexte (territoire, besoin non couvert, amélioration d'un dispositif existant) → Être expérimentés sur 1 ou plusieurs territoires infra départementaux → Inscrire l'innovation comme une des finalités du projet → Impliquer les publics ciblés dans la conception du projet → Mobiliser des partenaires du territoire (publics, privés) → Élaborer un protocole d'évaluation des impacts du projet (quantitatifs et qualitatifs) 			
DEPENSES ELIGIBLES	80 % des dépenses liées à la mise en œuvre du projet (fonctionnement) L'accompagnement financier doit pouvoir faciliter le lancement du projet inscrit dans cette démarche d'innovation sociale, mais ne peut être considéré comme pérenne. L'évaluation la première année doit permettre de déterminer la durée de l'accompagnement.			
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	→ Impacts (effets) sur la vie du public du territoire ciblé : grille d'analyse et de mesure à N, N+1, N+2 (questionnaires/entretiens ; CR des bilans avec publics touchés)			
NON ELIGIBILITE	→ Projets de soutien à la parentalité (ex. répit parental à orienter sur le Fnp)			